

# GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex  
tél : 05-57-25-58-05 / fax : 05-57-25-58-02 / mail : [greffe.tclibourne@cegetel.net](mailto:greffe.tclibourne@cegetel.net)

Sté CABINET BSF S.A.  
4 rue de la Belotte  
BP 218  
33506 Libourne Cedex

## RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : BSF AUDIT

Numéro RCS : 533 372 603

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Numéro Gestion : 2011B00314

Adresse : 4 rue de la Belotte  
33500 Libourne

Numéro du Dépôt : 1643

Date du dépôt : 16/07/2012

---

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire

Date de l'acte : 10/07/2012

1 - Décision : Modification(s) statutaire(s) conversion de catégorie d'actions détenue par Franck CHANQUOY  
modificatin de l'aticle 7 des statuts

---

2 - Type d'acte : Statuts mis à jour

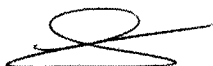
Date de l'acte : 10/07/2012

1 - Décision : Modification(s) statutaire(s)

---

Délivré à Libourne le 16 juillet 2012

Le Greffier,





**POUVOIR**

Je soussigné Monsieur Pierre DALLA VERA  
Demeurant 4, Rue Boudet – 33000 BORDEAUX

Agissant en qualité de Président de la SAS BSF AUDIT, dont le siège est 4 Rue de la Belotte - 33500 LIBOURNE,

Donne par les présentes pouvoir au CABINET B.S.F.SA, 4, rue de la Belotte B.P 218 - 33506 LIBOURNE CEDEX, de pour moi et en mon nom faire au à la Chambre des Métiers de la Gironde, au Tribunal de Commerce, tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations audit Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à

*Bordeaux*

Le

*10 juillet 2012*

**BSF AUDIT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 4 Rue de la Belotte, 33500 LIBOURNE**  
**533 372 603 RCS LIBOURNE**

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 10 JUILLET 2012**

---

L'an deux mil douze, le 10 juillet, à 16 heures,

Les associés de la société BSF AUDIT se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 4 Rue de la Belotte - 33500 LIBOURNE, sur convocation faite par lettre simple adressée le 02 juillet 2012 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre DALLA VERA, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Denis PICHARD et Monsieur Jean-Michel GAUDIN, associés représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

M **BOUTEILLER** est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 1000 sur les 1000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant au les deux tiers des droits de vote du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

*W*

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Conversion de catégorie d'actions détenue par un associé.,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président rappelle à l'assemblée que les statuts prévoient deux catégories d'actions, actions "A" , actions ordinaires et actions "B" de préférence, attribuées aux actionnaires inscrits en qualité de commissaire aux comptes M. Franck CHANQUOY, titulaire d'une action de catégorie "A" inscrit sur la liste des commissaires aux comptes, demande que son action soit convertie en action de catégorie "B" comme prévu à l'article 7 des statuts.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'agréer la conversion de catégorie de l'action détenue par M. Franck CHANQUOY conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts :

### **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

*Le capital social est fixé à la somme de **DIX MILLE EUROS (10.000 €)***

*Il est divisé en 1.000 actions de 10 € chacune, entièrement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion des leurs apports respectifs, de la manière suivante :*

|                                                                     |               |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|
| - A la SA CABINET BSF, neuf cent quatre vingt onze actions ci ..... | 991 actions A |
| - A M. Denis PICHARD, une action, ci.....                           | 1 action B    |
| - A M. Jean Michel GAUDIN, une action, ci.....                      | 1 action B    |
| - A M. Bruno DEGUILLAUME, une action, ci .....                      | 1 action B    |
| - A M. Olivier AUGERAUD, une action, ci.....                        | 1 action B    |
| - A M. Guillaume SUPERY, une action, ci.....                        | 1 action B    |
| - A M. Pierre DALLA VERA, une action, ci .....                      | 1 action B    |
| - A M. Franck CHANQUOY, une action, ci .....                        | 1 action B    |
| - A M. Aymeric BOUTEILLER, une action, ci .....                     | 1 action A    |
| - A Mme Marie ILLHE. une action, ci.....                            | 1 action A    |
| <hr/>                                                               |               |
| Total, mille actions, ci .....                                      | 1.000 actions |

*En cas de retrait ou d'entrée d'associés, de membres des organes de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance, la société est tenue de demander à la commission régionale d'inscription dont elle relève, la modification correspondante de son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.*

*Il est composé de :*

- 993 actions ordinaires, de catégorie A
- 7 actions de préférence de catégorie B, créées conformément aux dispositions de l'article L. 228-11 du Code de commerce et bénéficiant de droits spécifiques définis dans les statuts de la Société.

Les 4 derniers alinéas sont inchangées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

## DEUXIEME RESOLUTION

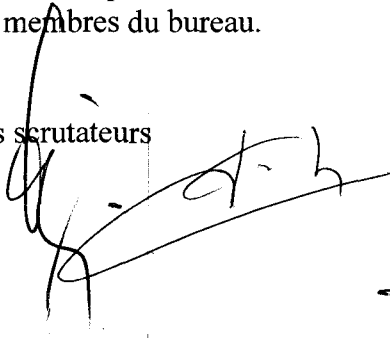
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

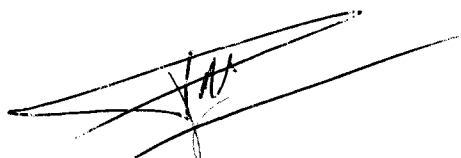
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les scrutateurs



Le Président



Le secrétaire

